

SEANCE DU 05 JUIN 2020

Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil en date du 26 mai 2020

Le compte rendu de la réunion du vingt-six mai deux mil dix-vingt est accepté et signé par le conseil municipal.

Convention de fond de concours pour des travaux de voirie pour un bout de chemin à Mesnault

Monsieur le Maire laisse la parole à Alain CHARLES qui informe le conseil municipal que les travaux de ce bout de chemin sont prévus depuis un certain temps. Le chemin de Mesnault n'a pas été revêtu en entier, il reste 25 ml à faire.

Une convention de fond de concours entre la commune de La Madeleine-Bouvet et la Communauté de Communes doit être signée. Elle a pour objet de définir les modalités de versement par la commune d'un fond concours à la CDC pour la réalisation du chantier.

Le montant des travaux s'élève à 1 726.11 € HT.

Le montant du fond de concours est de 50 % du montant HT des travaux et plafonné à $0.5 \times 1\,726.11 \text{ € HT} = 863.05 \text{ €}$. Ce montant sera calculé selon les quantités réellement exécutées.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Demande d'aide pour le paiement des loyers de la Casa Di Pinocchio

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu une demande d'aide pour le paiement des loyers de la Casa Di Pinocchio en raison de la situation de la crise sanitaire et économique liée au coronavirus.

Madame MENAGER, présidente de la Casa Di Pinocchio demande une exonération de paiement des mois de mars à août inclus, soit $6 \times 571.04 = 3\,426.24$ euros

Le conseil municipal accepte cette exonération.

Indemnité de fonction du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, décide :

- de fixer l'indemnité allouée au Maire à 25.5% du traitement correspondant à l'indice brut 1027
- de fixer l'indemnité allouée au 1^{er} adjoint à 9.9% du traitement correspondant à l'indice brut 1027
- de fixer l'indemnité allouée au 2^{ème} adjoint à 9.9% du traitement correspondant à l'indice brut 1027.
- d'appliquer ces indemnités à compter du 27 mai 2020.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Mme LALIERE Malvina, installée à L'aritoire en début d'année. En raison du covid 19, elle fera certainement une demande d'aide pour son entreprise par l'intermédiaire d'un courrier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'avoir reçu en mairie une pétition concernant les nouveaux propriétaires qui habitent au lieu-dit l'espérance. Les habitants des alentours se plaignent de nuisances de voisinage qui concernent aussi des Bretoncellois. Une copie de cette pétition doit être

déposée à la mairie de Bretoncelles. Malgré l'intervention à plusieurs reprises de la gendarmerie, rien ne change.

Monsieur le Maire souhaite organiser les réunions de conseil le premier vendredi de chaque mois à partir de septembre.